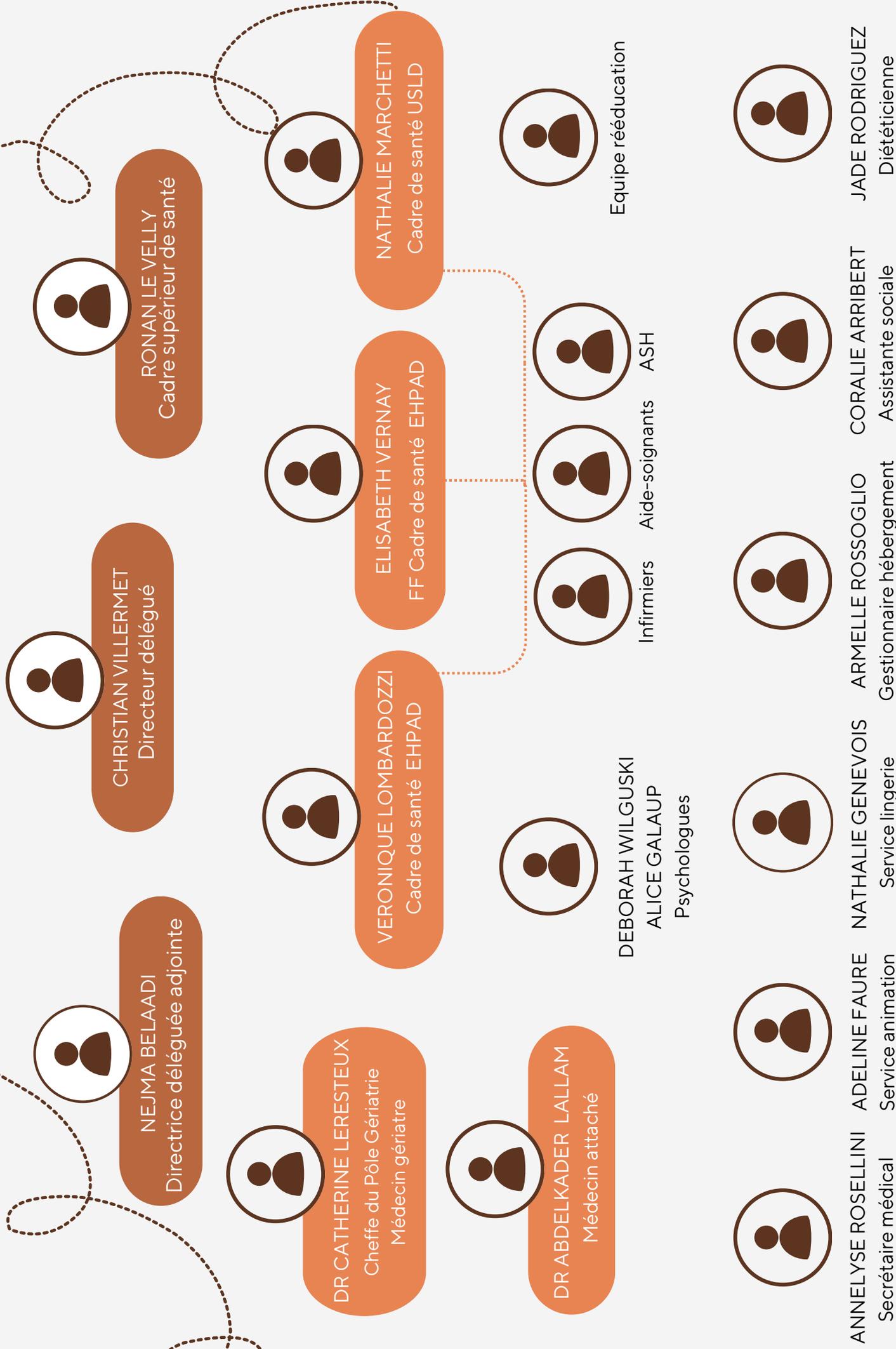


LIVRET D'ACCUEIL du Résident



**POLE GERIATRIE
EHPAD LA MAISOUN
UNITE DE SOINS LONGUE DUREE**

ORGANIGRAMME POLE GERIATRIE



Mot d'accueil



Vous venez d'être admis dans le pôle gériatrique. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Etablissement et vous proposons de le découvrir par la lecture de ce livret d'accueil.

Ces quelques pages vous présentent la vie au sein du pôle gériatrique (USLD et L'EHPAD) ainsi que les prestations proposées aux résidents.

Ce livret complète le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement qui sont déjà en votre possession.

L'ensemble de notre personnel sera à votre écoute et fera son possible pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Nous aurons à cœur de maintenir votre état de santé et votre autonomie au maximum de vos capacités.

Les représentants des familles et des résidents du Conseil de la Vie Sociale seront également à votre écoute, n'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Leurs coordonnées sont affichées à l'entrée de l'USLD ou de l'EHPAD.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions pour votre confiance,

L'ensemble du personnel du pôle gériatrique



Situation géographique

La Mure, village étape au cœur du Dauphiné et de l'Histoire.

Petite ville de moyenne montagne d'environ 5000 habitants, la Mure est la commune-centre du plateau Matheysin, bassin de vie de 20 000 habitants.

Située à 890m d'altitude, à 45 Km de Grenoble et 60Km de Gap, elle est
située sur la route Napoléon.

Son passé minier, son histoire, ses lacs, ses montagnes et sa gastronomie font de cette ville une étape touristique appréciée.



EHPAD LA MAISOUN

L'EHPAD est situé au bord de la route nationale 85 ; 1 rue de l'Abbé Pierre à La Mure.

C'est un établissement public médico-social (EPSMS) rattaché au Centre Hospitalier Fabrice MARCHIOL, établissement public de santé.

C'est un lieu d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Baptisé La « MAÏSOUN », il a été construit en 2013.

C'est l'un des services du pôle gériatrique dirigé par le Docteur Catherine LERESTEUX.

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et/ou de l'allocation personnalisée d'autonomie

Cet établissement médico-social est médicalisé et a pour missions :

- d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables dans les gestes de la vie quotidienne.
- de préserver leur autonomie et le lien social par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration et l'animation.
- De respecter la charte des droits et des libertés des résidents.

Il s'agit d'un lieu de vie où chaque résident doit se sentir « chez lui ».

L'EHPAD est un microcosme, une mini société où les relations sont primordiales et nombreuses entre les résidents, les professionnels, leurs familles et leurs entourages.

L'EHPAD traditionnel :



L'EHPAD “La Maisoun”

L'EHPAD dit « traditionnel » accueille 94 résidents répartis sur 2 étages.
31 résidents sont pris en charge au Rez de Jardin et 63 au R+1.

C'est avant tout un lieu de vie dans lequel les résidents sont considérés comme des habitants, des citoyens dont l'autonomie, l'intimité, la liberté et l'éthique sont respectés. L'objectif de l'EHPAD a pour but que chaque résident se sente « chez lui » dans sa chambre.

L'unité psycho-gériatrique (UPG) :

L'unité Psycho Gériatrique, composée de 26 lits répartis sur 2 ailes nommées « Sénépi et Tabor » a pour objectif principal d'accueillir des personnes atteintes de démences avec des troubles du comportement à titre de déambulation.

Cette unité permet une vie de qualité pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée, en termes de bien-être et d'état de santé.

Votre chambre, un espace de vie privatif

Les chambres individuelles de 21m² disposent d'une salle de bains avec lavabo, douche et WC adaptés.

Elles sont meublées avec du mobilier appartenant à l'établissement, toutefois, vous pouvez amener du petit mobilier personnel avec l'accord du cadre de santé (fauteuil, table, chaise, photos...), afin de personnaliser votre logement.



Pour votre sécurité, il est interdit de fumer au sein de l'établissement.

Pour tout matériel électrique, une autorisation doit être demandée pour des raisons de sécurité.

Dans chaque chambre, un système d'appel permet de joindre le personnel de jour comme de nuit.



Les espaces communs

Une bibliothèque est mise à votre disposition. Tous les deux mois, la Maticena, médiathèque de La Mure vous propose des livres permettant à chacun de pouvoir s'évader.



Des salons sont disposés dans différents endroits de l'établissement, vous pourrez découvrir des paysages sur les montagnes au rythme des saisons. Ils offrent d'agréables lieux de détente.

Des espaces extérieurs vous attendent au rez de jardin. Ils sont à votre disposition pour vos promenades.

USLD (Unité de soins longue durée)



L'Unité de Soins Longue Durée est située au premier étage du Centre Hospitalier Fabrice Marchiol ; 62 rue des Alpes 38350 LA MURE.

L'Unité de Soins accueille des personnes âgées nécessitant des Soins Médicaux Techniques Importants (SMTI), ou présentant une perte d'autonomie sévère. Elle compte 30 lits répartis en chambre individuelle ou double, avec une salle d'eau et un WC par chambre.

L'USLD est un service du Centre Hospitalier, établissement public de santé. Il est intégré au pôle gériatrique dirigé par le Docteur Catherine LERESTEUX.

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et/ou de l'allocation personnalisée d'autonomie.



Votre chambre, un espace de vie privatif

Les chambres individuelles ou double de 21m² disposent d'un lavabo avec WC adapté.

Elles sont meublées avec du mobilier appartenant à l'établissement.

Vous pouvez amener du petit mobilier personnel avec l'accord du cadre de santé (fauteuil, table, chaise, photos...), afin de personnaliser votre logement.

Des douches collectives sont à disposition dans le service.

Pour votre sécurité, il est interdit de fumer au sein de l'établissement.

Pour tout matériel électrique, une autorisation doit être demandée pour des raisons de sécurité.

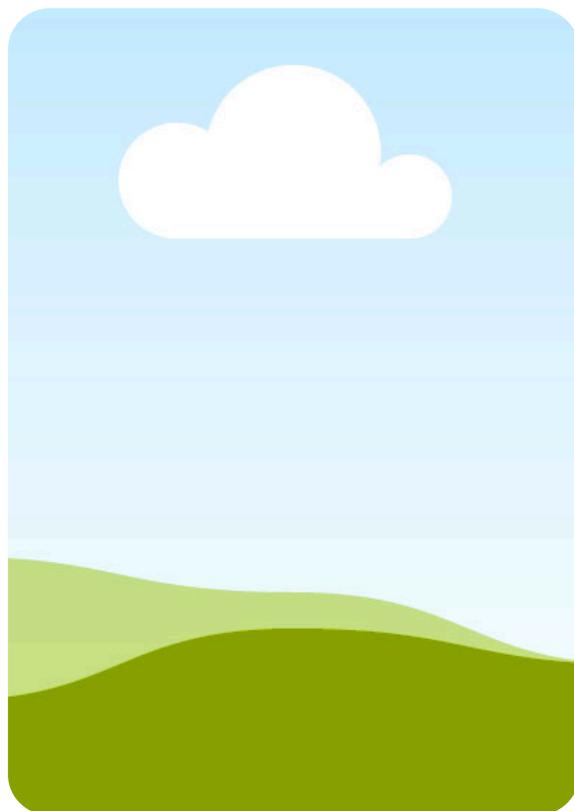
Chaque chambre dispose d'un système d'appel malade permet de joindre le personnel de jour comme de nuit. Des arrivées d'oxygène sont également disponibles afin d'assurer une prise en charge optimale en cas de besoin.

La salle à manger

Les résidents peuvent prendre leurs repas en salle à manger.

Cette salle sert également de salle d'animation et de salon.

Le grand écran installé au sein de cette pièce en fait un lieu convivial de rassemblement.



Les professionnels qui vous accompagnent

Deux médecins gériatres :

Ils assurent le suivi médical de tous les résidents, élaborent leur projet de soins et la coordination avec les prestataires de santé externes.

Ils peuvent être contactés par les résidents ou leur famille. Ils sont présents les jours ouvrables.

Leur secrétariat est à votre disposition pour prendre rendez-vous si vous le souhaitez au 04.76.81.42.79

Une permanence médicale est joignable 24h/24 et 7j/7.

Les cadres de santé

Elles sont en responsabilités partagées de l'activité de soins au sein du pôle gériatrique.

A ce titre, elles encadrent, animent, coordonnent les équipes soignantes et assurent la bonne gestion des moyens dédiés à la prise en charge des résidents.

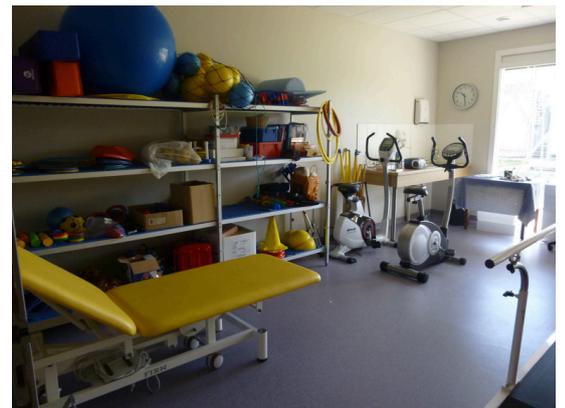
Elles sont également les interlocutrices privilégiées des familles et des tuteurs. Vous pouvez donc les rencontrer, si vous le souhaitez, en prenant rendez-vous directement avec elles.

L'équipe de rééducation

Cette équipe est composée de :

- L'éducatrice d'activité physique adaptée
- Les ergothérapeutes
- Les kinésithérapeutes

Ils animent des ateliers thérapeutiques pour le maintien de l'autonomie



Les infirmiers

Ils dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative.

Ils contribuent activement à l'accompagnement des résidents dans leurs parcours de soins et projet de vie.

Ils sont présents de 6 h 30 à 21 h à l'EHPAD et 24h/24 à l'USLD.

Les aides-soignants, assistant en soins g rontologies et aides m dicopsychologiques

Pr sents 24 h / 24.

Ils assurent activement l'accompagnement des r sidents et le maintien de leur autonomie par des soins de confort, par une assistance dans les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller, manger...) et par une participation   l'animation.

Les agents des services hospitaliers

Ils r alisent des op rations de bio-nettoyage des surfaces et des locaux de La Maisoun afin d'assurer aux r sidents un environnement accueillant, propre et sain ou il fait bon vivre,

Ils assurent  galement la distribution des repas.

Les psychologues :

Cf Deb et Alice

L'assistante sociale :

Cf Coralie

La gestionnaire d'hébergement :

Elle constitue les dossiers de pré-admission, rencontre les familles, vérifie la solvabilité, assure la facturation et vous accompagne tout au long de votre séjour dans vos démarches administratives.

Elle vous accompagnera aussi dans les démarches pour assurer votre protection.

La secrétaire médicale :

Elle met ses compétences au profit de l'accompagnement du résident dans son parcours de santé.

Elle organise et planifie les rendez-vous médicaux ; met à jour les dossiers et maintient le contact entre les différents professionnels de santé afin de coordonner les opérations liées au parcours de soins.

Elle est à votre disposition pour vous accueillir, vous renseigner ou convenir d'un RDV avec le médecin.

Le service technique :

Le service brancardage :

Le service dépend du centre hospitalier Fabrice Marchiol. Il intervient du lundi au vendredi dans l'ensemble de l'établissement ainsi que le pôle gériatrique.

Les brancardiers ont pour mission d'accompagner les résidents lors d'examens d'imagerie ou de consultations avec un spécialiste.

Ils peuvent également intervenir lors de transfert vers les urgences ou entre services.



Les services communs au Pôle Gériatrie

LES AIDES A L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Prestations incluses dans les frais de séjour



La restauration

Les menus sont réalisés par l'équipe de restauration sur place.

Elaborés avec l'aide d'une diététicienne, ils répondent à un plan alimentaire afin d'assurer l'équilibre nutritionnel des menus.

Les repas sont servis en salle de restaurant ou en chambre si l'état de santé de la personne âgée le justifie aux heures suivantes :

- petit déjeuner : EHPAD 8 h / USLD à partir de 7h30
- déjeuner : 12 h
- dîner : 18 h

Une collation est servie à 15h30.

A l'EHPAD une collation est également proposée à 21h30.

Toute absence à l'un des repas doit être signalée la veille à un agent.

Le résident peut inviter les personnes de son choix au déjeuner.

Le prix du repas est fixé par le Conseil de Surveillance. Le tarif est affiché à l'entrée du service.

Pour l'EHPAD :

L'achat des tickets et la réservation du repas est à réaliser auprès de la gestionnaire d'hébergement à l'accueil de l'EHPAD. En cas d'absence la secrétaire médicale ou le cadre de santé prendra la relève au RDJ.

La réservation doit intervenir au plus tard 72h avant la date de venue, le cadre mettra si possible à disposition une salle réservée.

Pour l'USLD :

La réservation se fait auprès des soignants au plus tard 72h avant la date de venue.

Le règlement se fait auprès du régisseur du centre hospitalier à l'accueil de l'hôpital.



L'animation

Des activités et des animations collectives sont proposées plusieurs fois par semaine, culturelles ou inter générationnelles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Dans ce cadre, une équipe de bénévoles contribue à diversifier les programmes d'animation, sorties, cinéma, spectacles divers, promenades, lectures, jeux de société...

Les diverses activités proposées ont pour objectif le maintien des acquis, Chaque résident est invité à y participer y compris les week-ends.

Les périodes de fêtes donnent lieu à des animations spécifiques. Les anniversaires sont fêtés mensuellement.

La programmation des activités est diffusée dans un livret d'animation mensuel remis à chaque résident et diffusée par news letters aux familles.

Une participation financière pourra être demandée suivant la nature de l'événement.

A revoir par Adeline + photos



Lingerie - Blanchisserie

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni, renouvelé et entretenu par l'établissement.

Le marquage, obligatoire, et l'entretien du linge personnel du résident sont inclus dans le tarif hébergement.

Ils sont assurés par la blanchisserie prestataire de l'établissement suivant le marché public en cours.

Attention, les articles délicats (laine, thermolactyl, rhovyl, soie, etc...) ne seront pas pris en charge.

Le linge personnel sera renouvelé aussi souvent que nécessaire par la famille, il devra être déposé propre auprès de l'équipe soignante afin de partir au marquage avant d'intégrer le trousseau du résident.

Tout linge déposé dans la chambre du résident sans marquage risque d'être perdu lors du lavage.



Pédicure

Un pédicure intervient une fois tous les quinze jours. La demande de rendez-vous se fait auprès des infirmières.

Les résidents peuvent faire appel à un pédicure extérieur. Ces prestations sont alors à la charge du résident.



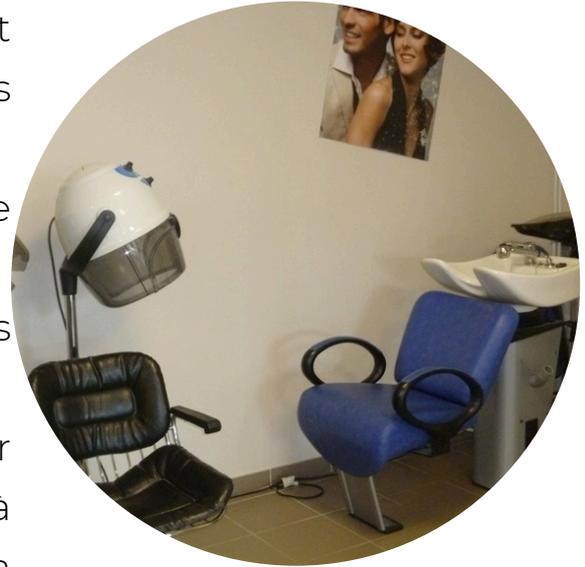
Le coiffeur

Les prestations de coiffure (hors couleurs) sont assurées une fois par semaine par des professionnels de l'établissement.

Les prestations sont comprises dans le prix de journée.

Les demandes de prestations doivent être faites auprès des soignants du service.

Pour les résidents qui désirent faire appel à leur coiffeur personnel, un salon de coiffure est mis à disposition gratuitement à l'entrée de l'EHPAD. Sa réservation se fait auprès de l'accueil de l'EHPAD.



Visites

L'EHPAD est accessible de 7 h 30 à 21 h.

L'USLD est accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h, le week-end et jours fériés de 14 à 18h. Ces horaires dépendent de l'organisation du centre hospitalier et peuvent être modifiés.

Les visites sont également possibles en dehors de ces horaires à la condition de prévenir l'établissement auparavant. Toutefois, les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.

Les familles accompagnées de jeunes enfants devront veiller à ce qu'ils ne perturbent pas le calme des autres résidents. Les enfants devront rester sous la surveillance permanente de leurs parents.

Pour des raisons sanitaires, des précautions particulières pourront être imposées ponctuellement aux personnes extérieures à l'établissement.

L'établissement interdit tout démarchage commercial auprès des résidents.



Animaux

Les résidents ne peuvent pas être accueillis avec leur animal de compagnie. Les animaux accompagnants les visiteurs sont tolérés, ils doivent être tenus en laisse.

Les propriétaires d'animaux de compagnie s'engagent à respecter l'environnement. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lié ou inhérent à la présence d'un animal dans l'enceinte de l'établissement.

Pour l'USLD : Les animaux de compagnie sont admis exceptionnellement dans le service, tenus en laisse, uniquement sur accord du cadre ou du médecin.

Droits et libertés du résident

La personne de confiance :

Désignée par la personne concernée (patient et/ou résident), il peut s'agir d'un proche, d'un parent, du médecin traitant etc...Elle sera contactée, consultée si la personne n'est plus en capacité d'exprimer sa volonté. Si le résident le souhaite, elle peut assister aux divers rendez-vous médicaux. S'il faut envisager l'arrêt des traitements ou la mise en œuvre d'un nouveau traitement, la personne de confiance est informée. Sa voix l'emporte sur les autres membres de la famille et des proches. La désignation de la personne de confiance est révisable et révocable à tout moment.

Les Directives anticipées :

Déclaration écrite pour faire connaître les volontés sur les conditions de prise en charge médicale de votre fin de vie. Elles peuvent être rédigées à tout âge au cas où le résident ne puisse plus s'exprimer. La psychologue peut venir en aide à la rédaction de cette déclaration. Si des directives sont écrites, l'Ehpad et l'USLD doivent savoir où elles se trouvent afin de respecter les volontés du résident.

Votre protection :

Selon votre état de santé général (physique et cognitif), vos capacités peuvent être altérées et il peut vous être impossible de décider de la gestion de vos biens ou de votre personne. Une demande de mise sous protection sera alors déposée en lien avec vos proches auprès du Juge des contentieux et de la protection.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DEPENDANCE

ART 1 : CHOIX DE VIE : Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

ART 2 : DOMICILE et ENVIRONNEMENT : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et ses besoins.

ART 3 : UNE VIE SOCIALE ET CULTURELLE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

ART 4 : PRESENCE ET ROLE DES PROCHES : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées en situation de handicap ou de dépendance.

ART 5 : PATRIMOINE ET REVENUS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ART 6 : VALORISATION DE L'ACTIVITE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver ses activités.

ART 7 : LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE : Toute personne âgée doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ART 8 : PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR : La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

ART 9 : DROITS AUX SOINS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

ART 10 : QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisants à domicile comme en institution.

ART 11 : RESPECT DE LA FIN DE VIE : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ART 12 : LA RECHERCHE, UNE PRIORITE ET UN DEVOIR : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

ART 13 : EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNERABLE : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protéger ses biens et sa personne.

ART 14 : L'INFORMATION : L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Documents Administratifs

Lors du rendez-vous et de la visite de préadmission, il vous sera remis les documents suivants qui seront à nous rendre complétés et signés.

Le contrat de séjour

Le règlement de fonctionnement

Les conditions financières

Les frais de séjour se décomposent en trois parties :



Les frais d'hébergement :

Payés par le résident et/ou sa famille



La dépendance :

Payée en partie par le résident et/ou sa famille en fonction de la dépendance. Le résident peut bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil départemental. En fonction des revenus, l'APA financera tout ou partie des frais de dépendance. Néanmoins le tarif prévention (Cir 5/6) reste à la charge de tout résident.



Les soins :

Pris en charge par la sécurité sociale.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Il est conventionné au titre de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et des chèques énergies.

Ces aides sont accessibles sous certaines conditions.

La gestionnaire d'hébergement ou l'Assistante sociale vous fourniront tous les renseignements relatifs à ces aides.

Participer à la vie de l'établissement

Différentes manières de s'engager dans la vie de l'établissement en participants aux différentes instances

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il existe un Conseil de la Vie Sociale, instance d'expression des résidents et de leurs familles.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans les services.

Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret parmi les résidents, les familles, les personnels et l'organisme gestionnaire.

La liste des membres est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an.

Mot membres CVS

La commission des menus

Régulièrement une commission des repas se réunit.

Elle est composée de la diététicienne, de la direction, de représentants du personnel, d'un cadre de santé, d'un cadre du service cuisine, des résidents et des familles.

La commission animation

A compléter par Adeline

D'autres outils pour donner votre avis

L'enquête de satisfaction:

Nous vous solliciterons pour répondre à une enquête de satisfaction anonyme sur la qualité des prestations et les améliorations à apporter. Nous comptons sur votre retour pour faire évoluer les pratiques et la qualité de vie dans l'établissement.

Réunion des familles:

Plan de sobriété énergétique

Voir Véro et Pierrick

Centre hospitalier Fabrice Marchiol

Le pôle gériatrique étant adossé au centre hospitalier, les résidents bénéficient de cette proximité pour accéder :

- Aux différentes consultations de spécialistes
- Au plateau d'imagerie médicale (mammographie, échographie, scanner, radiographie),
- Au service des urgences
- Au service de médecine
- Et au service de rééducation

En cas de prise en charge, le service de brancardage ou les soignants assurent le transfert des résidents via la passerelle qui relie directement l'EHPAD au Centre hospitalier Fabrice Marchiol.

ANNUAIRE Pôle gériatrique

EHPAD :

Pour toutes questions sur l'organisation générale :

Cadre de santé : V.LOMBARDOZZI – 04 76 81 42 74 / VLombardozzi@ch-lamure.fr

FF Cadre de santé : E.VERNAY – 04 76 81 42 54 / EVernay@ch-lamure.fr

Pour prendre des nouvelles de votre parent si vous êtes personne de confiance :

Office infirmier RDJ : 04 76 81 42 35

Office infirmier R+1 : 04 76 81 42 45

Office infirmier UPG : 04 76 81 42 78

Pour vous accompagner vous et votre parent :

Psychologue : D.WILGUSKI – 04 76 81 42 40 / DWilguski@ch-lamure.fr

USLD :

Pour toutes questions sur l'organisation générale :

Cadre de santé : N.MARCHETTI – 04 76 81 42 71 / NMarchetti@ch-lamure.fr

Pour prendre des nouvelles de votre parent si vous êtes personne de confiance :

Office infirmier : 04 76 81 42 67

Pour vous accompagner vous et votre parent :

Psychologue : A.GALAUP – 04 76 81 42 26 / AGalaup@ch-lamure.fr

MEDICAL :

Pour prendre rdv avec le médecin / demander une ordonnance / nous communiquer un rdv médical :

Secrétariat médical : A.ROSELLINI – 04 76 81 42 79 (fermé le Vendredi) / ARosellini@ch-lamure.fr

ADMINISTRATIF :

Pour toutes questions sur la facturation de l'hébergement, les admissions :

Service administratif : A. ROSSOGLIO – 04 56 56 71 69 / arossoglio@ch-lamure.fr

Pour toutes questions d'ordre sociales :

Assistante sociale : C. ARRIBERT – 04 76 81 42 19 / carribert@ch-lamure.fr

ANIMATION :

Responsable animation : A.FAURE – 04 76 81 42 64 / AFaure@ch-lamure.fr

POLE HOTELLERIE / RESTAURATION :

Pour toutes questions sur le linge de votre parent (marquage, dépôt de linge, perte...) :

Lingerie: 04 76 81 42 14 / NGenevois@ch-lamure.fr

Pour toutes questions sur les repas :

Tel : 04 76 81 42 09

Responsable production : E. ORNEK / EGDZOrnek@ch-Lamure.fr

Responsable cuisine : H. GAILLARD / HGaillard@ch-lamure.fr

Pour les rendez-vous chez le coiffeur, merci de vous adresser directement aux soignants.